

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2017



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**
Conseil syndical n°9 du 7 juin 2017
Délibération n° : 2017.019

Page 1 sur 2

Objet : n°2017 019 : Modification Bureau

Par suite d'une convocation en date du 31 mai 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la communauté de communes du Pays des Ecrins le 7 juin 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	<i>Absent</i>	Francine DARDEN	<i>Absente</i>
Guy HERMITTE Pour le Président empêché, Le 1er vice-Président,	<i>Absent</i>	Thierry BOUCHIE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	<i>Absente</i>
Sébastien FINE	<i>Absent</i>	Eric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Catherine VALDENAIRE	<i>Absent</i>	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absent</i>
Bernard LETERRIER	<i>Absent</i>	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	<i>Absent</i>
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	<i>Absent</i>

Vu

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Les modifications apportées aux statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

CONSIDERANT :

Que le Président ne peut être le représentant d'une des communautés de communes membres quand il siège au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que chaque communauté de communes doit être représentée par son Président ;

Que les 3 communautés de communes membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras doivent être représentées par 2 membres au bureau dont son Président ;

Qu'il convient lors des bureaux de pouvoir engager les trois communautés de communes sur les décisions prises.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2017



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°9 du 7 juin 2017

Délibération n° : 2017.019

Page 2 sur 2

Objet : n°2017 019 : Modification Bureau

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	6
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		6	
Pour	6	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide d'avoir un bureau composé de 7 membres, dont 1 Président et 3 Vice-Présidents,

Que les membres soient répartis comme suit :

Collectivité	Nombre de représentant	Fonction des représentants
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras	1	Président
Communauté de communes du Briançonnais	2	Président et un membre du conseil syndical représentant l'EPCI
Communauté de communes du Guillestrois Queyras	2	Président et un membre du conseil syndical représentant l'EPCI
Communauté de communes du Pays des Ecrins	2	Président et un membre du conseil syndical représentant l'EPCI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY